

Mesure PCAE 411

« Soutien aux plantations nouvelles de vignes par de nouveaux exploitants »

L'appel à projet de la mesure PCAE 411 « Soutien aux plantations nouvelles de vignes par de nouveaux exploitants » est ouvert jusqu'au 15 mai 2023.

Cette aide est attribuée par le Conseil Régional Occitanie, elle concerne les chefs d'exploitations agricoles **affiliés à l'AMEXA depuis moins de 5 ans**, les porteurs de projet en cours d'installation sollicitant la DJA et les sociétés mettant en valeur une exploitation agricole dont au moins un associé est nouvel exploitant.

Les plantations éligibles sont les plantations réalisées à partir **d'autorisation de plantations nouvelles**. Cette autorisation est indépendante de la demande d'aide à la plantation déposée à la Région et doit faire l'objet d'une demande auprès de France Agrimer au préalable. Ces demandes se font sur le site Vitiplantation FranceAgrimer (<https://www.franceagrimer.fr/filieres-Vin-et-cidre/Vin/Professionnels/Teleprocedures>), **entre début mars et mi-mai** (dates non encore précisées).

Les dépenses éligibles : cépages – conditions particulières, sont les mêmes que celles prévues pour les aides à la restructuration du vignoble (primes de plantation de FranceAgrimer).

Les montants des aides sont les suivants :

- Vignes non palissées :
Bénéficiaire éligible : 4 772 € - Jeune Agriculteur (DJA): 5 965.50 €
- Vignes palissées :
Bénéficiaire éligible 7 140 € - Jeune Agriculteur (DJA): 8 925 €

Le plafond de **6 ha de vignes nouvelles** par bénéficiaire.

Les projets doivent être intégralement réalisés (c'est-à-dire achèvement physique de l'opération et dernier acquittement) **avant le 31/12/2024**.

Attention, l'appel à projet est ouvert uniquement sur la période du 03 janvier 2023 au 15 mai 2023.

Contacts :

→ Pour le dossier PCAE 411 : Florence GRABULOS, Chambre d'Agriculture - 04 68 35 85 93

→ Pour des informations plus générales sur la restructuration du vignoble (primes et comptes internet FranceAgrimer) : Christelle ALENGRY - 04 68 35 87 86